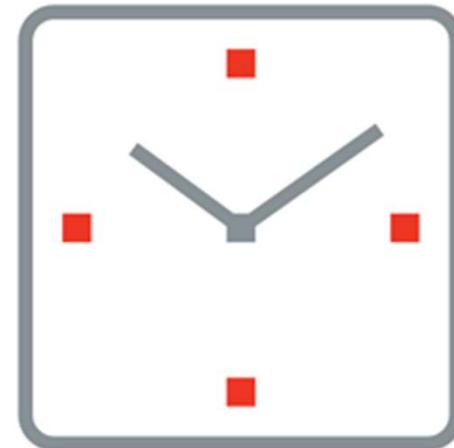


Heures supplémentaires de relance



Kevin Dieu

Avocat - Senior Associate

17 mars 2022

C'est quoi des heures supplémentaires ?

Des prestations qui dépassent les limites maximales

- **Limite quotidienne** = 9 heures / jour
- **Limite hebdomadaire** = 40 heures / semaine (ou limite inférieure)
- **Limites dérogatoires** : régimes de travail particuliers (ex. travail en équipes)

Heures supplémentaires : 4 principes

➤ Motif

- Exemples: nécessité imprévue, surcroît extraordinaire de travail, force majeure, heures supplémentaires volontaires.

➤ Limites maximales

- Généralement 11h/jour et 50h/semaine

➤ Repos compensatoire

- Rémunéré (le salaire normal pour les heures supplémentaires est payé au moment de la prise du repos compensatoire).
- Afin de respecter la durée de travail moyenne au cours de la période de référence
- Exceptions (exemples : le travailleur opte pour le paiement, heures supplémentaires volontaires, force majeure)
- Limite interne 143 heures (octroyer le repos compensatoire à temps)

➤ Sursalaire

- 50% ou 100% (dimanches et jours fériés)
- Régime fiscal favorable 130(180) heures supplémentaires (réduction du précompte professionnel travailleur 57,75% - exonération de paiement du précompte professionnel employeur 41,25% - sur la base de calcul du complément brut)

Heures supplémentaires volontaires

➤ Motif

- accord écrit préalable du travailleur
- valable 6 mois (renouvelable)

➤ Limites maximales

- 11h/jour et 50h/semaine
- 120 heures sur base annuelle

➤ Repos compensatoire

- pas de repos compensatoire

➤ Sursalaire

- paiement des heures supplémentaires volontaires à 150% ou 200% (dimanches et jours fériés)
- soumis à l'ONSS et au précompte professionnel (mais régime fiscal favorable)

Heures supplémentaires de relance

➤ Motif

- accord écrit préalable du travailleur
- valable 6 mois (renouvelable)

➤ Limites maximales

- 11h/jour et 50h/semaine
- 120 heures sur une base annuelle (applicable jusqu'au **31/12/2022** inclus)

➤ Repos compensatoire

- pas de repos compensatoire

➤ Sursalaire

- paiement des heures supplémentaires de relance à **100%**.
- **non** soumis à l'ONSS ni au précompte professionnel

Heures supplémentaires de relance

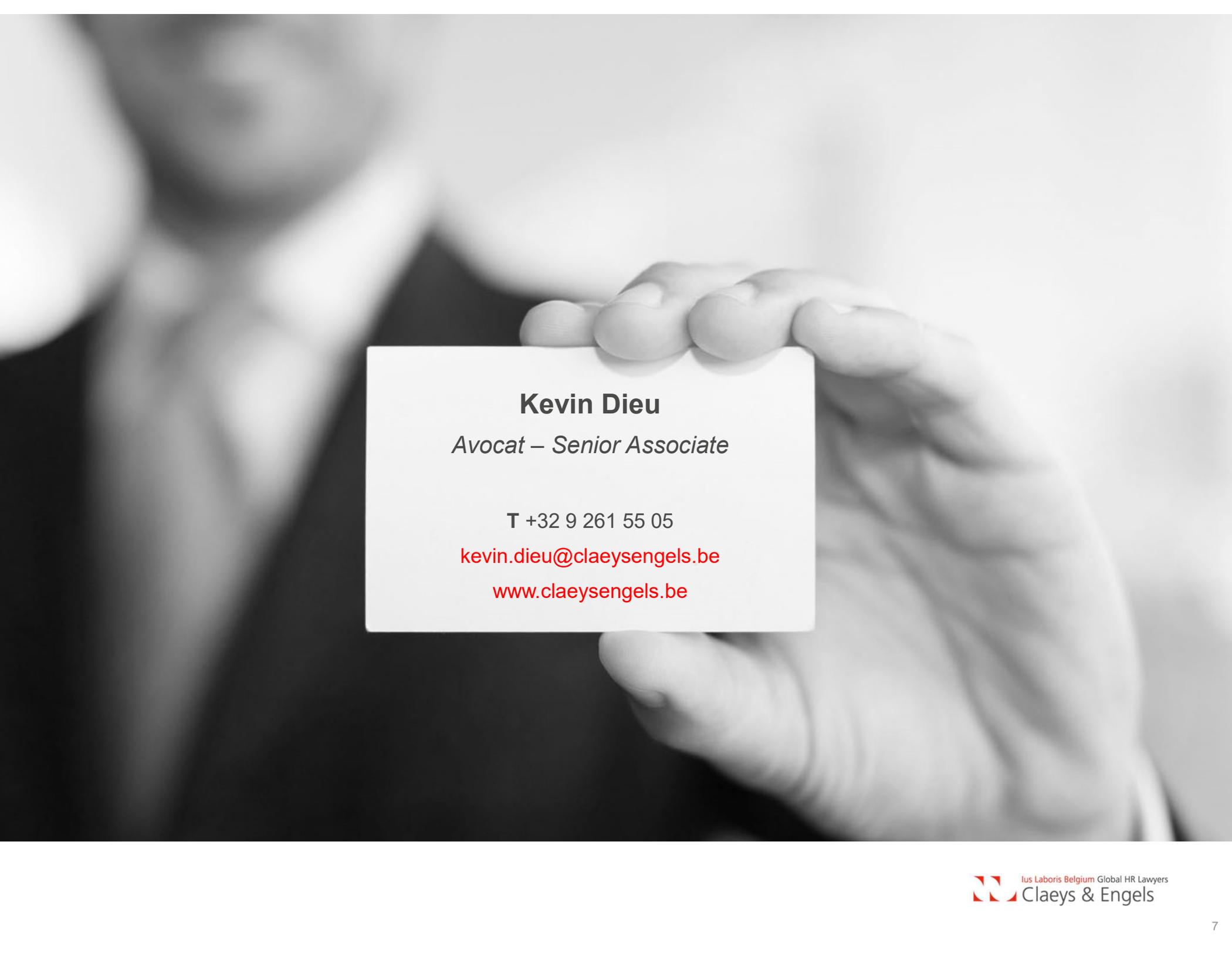
Quelques réflexions

➤ Cumul avec d'autres régimes

- Ex. 120 heures supplémentaires volontaires + 120 heures supplémentaires de relance = 240 heures supplémentaires / base annuelle (*discutable pour certains*)

➤ Favorable, mais pour qui ?

- heures supplémentaires volontaires = 150% (200%) et soumises à l'ONSS et au précompte professionnel (mais régime fiscal favorable)
- heures supplémentaires de relance = 100% et non soumises à l'ONSS ni au précompte professionnel
- Donc : le recours aux heures supplémentaires de relance est certes moins coûteux pour l'employeur, mais est-ce aussi le cas en net pour le travailleur ?



Kevin Dieu

Avocat – Senior Associate

T +32 9 261 55 05

kevin.dieu@claeysengels.be

www.claeysengels.be